

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
09/9/52
DOSSIER N°7125**

**PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC
NOUS, DITES ...23!" - AIDE INDIVIDUELLE**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Guy MARSALÉIX, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON
Hélène PILAT à Guy MARSALÉIX

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS,
DITES ...23!" - AIDE INDIVIDUELLE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental n°CD2020-02/2/22 du 7/02/2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé ;
VU la délibération du Conseil départemental n°CD2020-06/2/20 du 26/06/2020 intégrant le Plan santé dans*

le règlement départemental des aides ;

VU la délibération du Conseil départemental n°CD2024-10/3/1 du 11/10/2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;

VU les délibérations du Conseil départemental n°CD2025-03/3/12 du 07/03/2025 adoptant les conventions attributives d'aides et n°CD2025-07/3/29 du 04/07/2025 approuvant les modifications du guide des aides ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-09/9/52 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder aux bénéficiaires ci-dessous, les aides liées aux frais de stage dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! »,

BÉNÉFICIAIRE	SPÉCIALITÉ DATE ET LIEU DU STAGE	AIDE ACCORDÉE
P. V. bénéficie d'une bourse d'études (sept 2022 à juin 2026)	MASSEUR-KINESITHERAPIE (Limoges) 3 ^e année stage du 18/08/2025 au 19/09/2025	Aide au stage Transport uniquement (200 €/mois) Date de dépôt de la demande 30/06/2025 1 mois soit 200,00 €
P-P. O.	MÉDECINE GÉNÉRALE (Limoges) 9 ^e année stage du 05/05/2025 au 31/10/2025	Aide au stage Transport uniquement (200 €/mois) Date de dépôt de la demande 18/06/2025 4 mois et 13 jours soit 886,67 €
F. P.	ORTHOPHONIE (Tours) 4 ^e année stage du 26/05/2025 au 27/06//2025	Aide au stage Transport uniquement (200 €/mois) Date de dépôt de la demande 25/06/2025 3 jours soit 20,00 €
Total des aides sollicitées		1 106,67 €

Une annexe confidentielle reprenant les bénéficiaires est jointe à la présente délibération.

Commission Permanente du 25/09/2025 - Dossier n°7125

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions attributives relatives aux aides liées aux frais de stage dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement), et au Chapitre 204, Article 20421, Fonction 418 (Investissement).

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET